

L'an deux mille vingt, le 16 du mois de novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 10 novembre 2020, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers présents : 31
Nombre de conseillers votants : 34

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Christine GLEMAIN, Alexandre RIBEIRO, Christine HERAUD.

Absents ou excusés avant donné pouvoir : Fernanda ALVES ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Saïd SAÏDANI, Léa RAINIER ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Philippe TARDY ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI.

Réalisation du complexe aquatique du Loret – Demande de subvention auprès de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local

Par délibération en date du 03 février 2020, la procédure du jury du concours pour l'aménagement d'un complexe aquatique au Parc du Loret a été lancée dans le cadre d'un marché global de performance. Le groupement d'entreprises pour la conception, construction, exploitation et maintenance techniques de cet équipement est en cours de sélection.

Ce projet livré prévisionnellement fin 2022 vise à faire de la piscine un équipement neuf, d'intérêt et de dimension supra-communales. Il permettra d'offrir aux différents utilisateurs, des installations modernes, fonctionnelles, accessibles et adaptées pour les établissements scolaires, les associations et autres usagers.

Ce projet consistera en la construction d'un bâtiment de 3 600m² comprenant 3 bassins inox avec gradins périphériques (sportif de 375m², apprentissage de 120m², aqua-ludique de 120m²), d'une zone ludique intérieure et aussi extérieure (en prestation supplémentaire éventuelle), d'un espace bien-être et d'une salle de préparation physique. Des vestiaires-douches et locaux techniques seront annexés à ces installations sportives ainsi qu'un parking.

Par ailleurs, ce projet vise également à valoriser le patrimoine architectural du site en réhabilitant la Chartreuse XVIII^{ème} siècle pour en faire l'entrée principale de la piscine en rez-de-chaussée avec à l'étage des bureaux et salles de réunions pour le personnel et les associations de natation et plongée.

De même, l'accent sera mis pour la conception d'un équipement vertueux à faible impact environnemental favorisant la transition écologique en intégrant une démarche de développement durable par notamment l'optimisation de la gestion des énergies et fluides, par la garantie d'une qualité de l'air et eau en limitant l'emploi de produits chimiques, par la réduction des nuisances acoustiques et par l'intégration globale du bâtiment à l'ensemble du Parc.

L'opération prévoit un montant de travaux de 10 000 000€ HT (estimation AMSPORTCONSEIL valeur avril 2019) avec une prestation supplémentaire éventuelle de 240 000€ HT pour l'équipement ludique extérieur.

Par courrier en date du 11 septembre, Madame la Préfète a informé les collectivités girondines d'un abondement exceptionnel en 2020 de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Aussi, nous pouvons solliciter une demande d'aide pour ce fonds.

A ce titre, un plan de financement prévisionnel est établi avec les montants des coûts estimés à ce niveau d'avancement du projet, et les diverses aides à demander auprès des différentes institutions partenaires pour l'aménagement de ce complexe aquatique.

Plan de financement prévisionnel HT

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux (MGP)	10 000 000,00 €	Aides publiques	
Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)	240 000,00 €	Bordeaux Métropole	2 500 000,00 €
Maîtrise d'œuvre (11%)	1 126 400,00 €	Etat (DSIL)	1 000 000,00 €
Indemnités concours	236 000,00 €	Etat (ANS)	1 000 000,00 €
Contrôleur technique (0,5%)	51 200,00 €	Conseil départemental Gironde	960 000,00 €
Coordinateur SPS (0,2%)	20 480,00 €	Conseil régional Nouvelle Aquitaine	500 000,00 €
Frais de maîtrise d'ouvrage (0,5%)	51 200,00 €	Sous-total	5 960 000,00 €
Assurance dommage ouvrage (2%)	204 800,00 €	Autofinancement	
Programmation - AMO	236 970,00 €	Ville de Cenon	6 819 050,00 €
Matériel et équipements pédagogiques piscine	100 000,00 €	Sous-total	6 819 050,00 €
Actualisation de prix (coût construction + 5%)	512 000,00 €		
TOTAL HT	12 779 050,00 €		12 779 050,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par

28 voix pour

6 abstentions

0 voix contre

Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Préfecture de la Gironde ainsi qu'à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire

Jean-François EGRON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20201116-2020-164-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Publication : 19/11/2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.